

Conseil municipal du 09 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2025 A 20 H

Le neuf septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme DAVOUST Maud – Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mme JUPIN Laurence - Mr LARCHER Anthony - Mr LEHAY Jérémy - Mr LOURENCO David - Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mme CHARLOT Jeannine

Conseiller municipal absent : Mr PICHARD Alexandre

Mr MORIN Alex est nommé secrétaire de séance.

Mme CHARLOT Jeannine a donné pouvoir à Mme BLANCHARD Joëlle

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 03 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 03 septembre 2025

Date d'affichage du compte rendu : 16 septembre 2025

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 12 présents, soit 13 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Constitution de servitudes au profit d'Enedis : Rue Martin
- Urbanisme : dia 53 rue de l'Union
- Urbanisme : dia 27 rue Martin
- Questions diverses

□□□□□□

Conseil municipal du 09 septembre 2025

CM2025090901 Constitution de servitudes au profit d'Enedis : Rue Martin

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la commune a été sollicitée par la société ENEDIS, afin de lui consentir plusieurs servitudes ainsi que les droits écouant (passage, accès, élagage...), pour la présence d'un support et le passage de lignes électriques souterraines :

- La pose d'un poste de transformation électrique, un câble Basse Tension en souterrain sur 57m et une armoire électrique.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour les constitutions de ces servitudes, selon les conditions indiquées ci-dessus, et d'approuver les termes de conventions afférentes à conclure avec la société ENEDIS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, et L.2241-1 et suivants,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2122-4,

Vu le Code Civil, et notamment ses articles 639 et 686,

Vu le Code de l'Energie, et notamment ses articles L.323-4, L.433-7 et R. 323-7 et suivants,

Vu les demandes d'ENEDIS de lui consenti ainsi que les droits en découant (passage, accès, élagage, etc), sur les parcelles cadastrées G646, G648 et G771,

Vu les projets de conventions de servitudes présentées par ENEDIS,

Considérant l'intérêt public de ces travaux,

Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve la convention à conclure avec la société ENEDIS ayant pour objet la constitution d'une servitude pour la pose d'un poste de transformation électrique, un câble Basse Tension en souterrain sur 57m et d'une armoire électrique.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CM2025090902 Décisions du Maire prises en vertu de la délibération de délégation du conseil municipal en date du 02 juin 2020 et de la délibération du 02 novembre 2021

Date de la décision	N° d'ordre	Objet
24/07/2025	2025.003	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain parcelle section 275B numéros 795 sise au 53 rue de l'Union
01/09/2025	2025.005	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain parcelle section G numéros 51 sise au 27 rue Martin

QUESTIONS DIVERSES :

- **Les ombrières – terrain de foot :** Mr Gohier Philippe a demandé un devis pour un récupérateur d'eau. Les élus ont décidé de mettre en pause leur décision.
- **Végétalisation des cimetières :** Suite à la présentation de Mr Campas le 10/06/2025 pour la végétalisation des cimetières, les élus se sont mis d'accord pour végétaliser les deux cimetières. Mr Campas doit envoyer le devis.
- **Bilan de la rentrée scolaire 2025/2026 :** Mr Larcher Anthony donne le bilan de la rentrée scolaire de l'école du Verger : il y a 71 élèves pour 50 familles (21 maternelles, 23 CP, CE1 et CE2 et 27 CM1 et CM2. Une classe montagne aura lieu du 12 au 16 janvier 2026).
- **Recrutement personnel communal :** 2 agents ont été recruté pour le ménage et la surveillance de la cantine/cour. Leurs contrats commencent le 15/09/2025.
- **Commission bulletin :** La prochaine réunion pour la commission bulletin est prévue le 19/09/2025 à 13h.
- **Hommage Hervé Paquier :** Un hommage sera rendu à Hervé Paquier, notre cuisinier, le dimanche 07 décembre 2025 à 10h30 au City Park (un arbre sera planté en son honneur)

Liste des délibérations

<u>CM2025090901</u>	Constitution de servitudes au profit d'ENEDIS	

La séance est levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Alex MORIN



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

Liste des délibérations

<u>CM2025090901</u>	Constitution de servitudes au profit d'ENEDIS	

Le secrétaire de séance
Alex Morin



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

